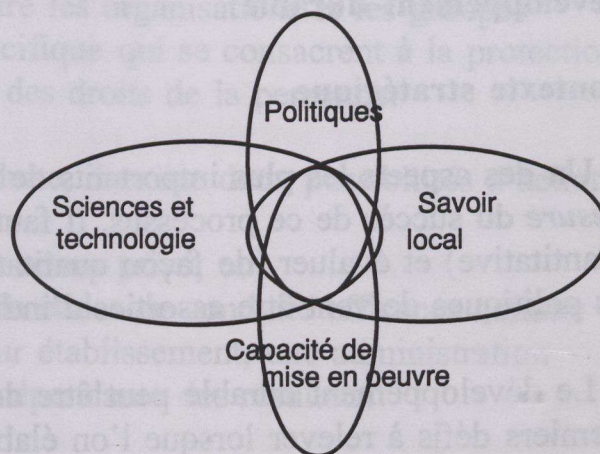


également accorder plus d'attention à la désinstitutionnalisation du processus en ayant recours à d'autres méthodes (p. ex. collaboration entre les ONG). L'élaboration des politiques devrait en outre se dérouler au même rythme que l'échange d'informations.



6. Le figure ci-contre en forme de « fleur » illustre les répercussions des structures et des politiques sur le comportement des collectivités. Elle représente l'*interaction* nécessaire entre le savoir local, les sciences et la technologie, les capacités de mise en oeuvre et les politiques.

7. Les politiques relatives au développement durable devront tenir compte du rôle du gouvernement dans la *responsabilisation des sociétés transnationales*. Certains affirment que le gouvernement a peu d'influence sur ces sociétés, tandis que d'autres font remarquer qu'il pourrait en avoir par l'intermédiaire d'organismes comme les Nations unies.

Possibilités d'action s'offrant au gouvernement du Canada

1. Élaborer une politique relative au développement durable en se fondant sur les principes suivants :
 - (A) Rendre des comptes en fonction d'évaluations, d'indicateurs (p. ex. sécurité alimentaire) et de mesures qualitatives et quantitatives, et faire participer les Canadiens à l'élaboration des politiques et à l'évaluation de leur succès.
 - (B) Recourir à différentes politiques et à des politiques évolutives qui prennent en compte les différences (socio-culturelles) entre les collectivités du monde.
 - (C) Procéder à un examen critique des pratiques/politiques canadiennes et s'engager à favoriser une consommation acceptable sur le plan écologique et social (souci d'équité).
 - (D) Inclure des politiques de responsabilisation et prendre en compte le savoir local, les sciences et la technologie et les capacités de mise en oeuvre (voir modèle en forme de fleur).